

Mairie de Cers
Monsieur Le Maire

9 avenue de la Promenade
34 220 Cers

Cers, le 26 Janvier 2023.

Objet : Dossier d'enregistrement dans le cadre de la création d'un site de Stockage et de mise en bouteilles et d'un caveau de vente sur la commune de Cers (34), portée par la société ALMA CERSIUS

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du dépôt de la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour notre projet de construction d'un entrepôt logistique localisé sur votre commune, nous vous sollicitons pour connaître vos souhaits quant à la réhabilitation des terrains après cessation définitive d'activité de notre futur établissement. Le terrain du site est situé sur les parcelles 429, 433 et 026P de la section AC. Cet avis doit être joint à notre dossier conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement : Livre V – Titre Ier – Chapitre II.

Nous comprenons qu'il est difficile à ce jour de prévoir les besoins de votre commune en matière d'urbanisme, d'équipement ou d'activité à un horizon aussi lointain. En l'état actuel des choses, nous considérons un type d'usage futur du site industriel.

Aussi, nous vous joignons un modèle de lettre très général reprenant en quelques lignes les obligations réglementaires en matière de réhabilitation de site industriel afin de vous aider à répondre à cette obligation purement administrative sans engager plus avant l'avenir de ce terrain.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prendrez à notre demande, nous restons à votre disposition pour vous expliquer plus en détail les enjeux de ce courrier.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.

SCA ALMA CERSIUS,

Le Président,

Marc ROBERT.



Cers, le 30 janvier 2023



SCA ALMA CERSIUS
Monsieur le Président,

3 Rue des Vignerons
34420 CERS

Réf. : 2023SD0004

Objet : Annule et remplace courrier 2023SD0003 - Dossier d'enregistrement dans le cadre de la création d'un site de stockage, de mise en bouteille et d'un caveau de vente sur les parcelles 429, 433 et 26 de la section AC au sein de la commune de Cers (34), portée par la société ALMA CERSIUS

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'enregistrement de votre projet de construction d'une plateforme logistique sur notre commune, et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R 512-46-4, alinéa 5 du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II)).

Pour votre site situé sur les parcelles 429, 433 et 26 de la section AC, nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment. Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité. Les installations devront être laissées en bon état pour une réutilisation industrielle.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales selon les prescriptions définies par les articles R. 512-46-25 et suivants du Code de l'Environnement (Livre V – Titre Ier – Chapitre II) et en particulier :

- ✓ L'exploitant de l'installation à la date de la cessation définitive de l'activité informera le Préfet trois mois avant la fermeture du site.
- ✓ Il assurera la mise en sécurité du site et notamment :
 - L'évacuation ou l'élimination des produits dangereux,
 - L'élimination et l'évacuation des déchets,
 - L'interdiction d'accès au site ou aux installations pouvant présenter des risques pour la sécurité des personnes,
 - La surveillance des effets de l'installation sur l'environnement si nécessaire.

Tous les documents, rapports, études relatives à la dépollution et mise en sécurité du site ainsi que les plans seront transmis à la Mairie et au Préfet. Ces documents seront accompagnés d'une proposition sur le type d'usage futur du site que l'exploitant envisagera de considérer.

Je vous remercie de prendre en compte ces préconisations et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Didier BRESSON

